



**Avoirs au décès en Caisse d'Épargne Inférieurs ou égaux à 5000 € (hors assurance vie)**

**Liste exhaustive des documents à fournir par le porte-fort**

**Dédiée uniquement pour une succession en présence d'un héritier qualifié :**  
**-en ligne directe (conjoint non séparé de biens, enfant majeur, héritier capable)**

**Pièces concernant le défunt :**

- La copie intégrale de son acte de décès,
- L'extrait de son acte de naissance,
- La copie intégrale de son livret de famille, y compris les pages blanches,
- L'extrait d'acte de mariage : **si** présence d'un(e) conjoint(e) survivant(e).

**Pièces concernant les héritiers :**

- (1) L'attestation, délivrée par la mairie, signée par l'ensemble des héritiers, ou le certificat d'hérédité
- Les extraits d'actes de naissance de chaque ayant droit désigné dans l'attestation.

**Pièces concernant le porte-fort :**

- (1) L'attestation, délivrée par la mairie signée par l'ensemble des héritiers, **et signée** par le porte-fort devant un officier d'état civil,
- La photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport,
- Votre relevé d'identité bancaire (au format BIC/IBAN),
- Votre extrait d'acte de naissance,
  
- La promesse de porte-fort (ci jointe) : à nous retourner dûment complétée et signée.  
*Sous réserve de sa validité en l'absence de procès ou de contestations en cours sur la composition de la succession et/ou de l'absence de testament, d'absence de notaire, Contentieux, Nantissement, Prêt, Caution, Compte Débiteur, Coffre, Enfants de plusieurs lits, concubin, pacsé, séparé, divorcé.*

**Cas où un notaire est mandaté et chargé du règlement de la succession**, vous voudrez bien nous communiquer ses coordonnées et nous adresser ses instructions.

**Dans cette hypothèse, vous ne tiendrez pas compte des éléments demandés ci-dessus.**

**Le règlement de la succession à votre profit sera effectif sous réserve de complétude et de conformité des éléments reçus et attendus. Dans la négative, le règlement ne pourra être réalisé.**